

L'immigration—Loi

Le Canada est un pays ouvert à tout le monde. Bien entendu, il importe qu'il soit dirigé par des hommes et des femmes raisonnables; c'est évident. Mais quand j'entends les déclarations du député ou celles de son collègue le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie), qui vient tout juste d'arriver à la Chambre, je me demande quel sorte de Canada ils veulent. Serait-ce un Canada pour la sorte de Canadiens qui, à leur avis, représentent ce qu'il y a de mieux pour le Canada? Voici ce qu'a dit le député: «Nous sommes heureux de vivre au Canada. Nous devrions savoir quelle catégorie d'immigrants nous désirons accueillir dans notre pays, décider qui devrait partager notre bonheur de vivre ici.» Mais dans quel Canada vivrions-nous si cette vision avait été retenue il y a des années? Aurions-nous lancé l'exercice appelé «Mon pays», la fameuse amnistie qui a permis à 60,000 Canadiens de régulariser leur situation et de devenir des citoyens extraordinaires qui contribuent à la prospérité du Canada par leur travail et leurs impôts? Si nous donnions force de loi à ce bill, notre pays ne serait plus le même.

Le député sait quelle est mon attitude à son égard, comme à l'égard de tous ses collègues. Au lieu de m'en prendre à lui, je voudrais seulement disposer de plus de temps pour discuter avec lui de ce qui est la meilleure politique à adopter en matière d'immigration. J'ai eu le privilège de siéger au comité

mixte de la Chambre et du Sénat qui a réalisé le livre vert, et si je peux me permettre de le dire à mon ami, jamais une loi n'a été examinée plus minutieusement. Pourtant, je n'en étais pas content, car je trouve qu'elle est basée sur une conception trop étroite. Je voudrais que notre politique d'immigration soit plus ouverte. Cette politique d'immigration est probablement la question la plus étudiée depuis quatre ans.

Un comité spécial mixte de l'immigration a étudié le Livre vert. Il a voyagé partout au Canada. Ce comité parlementaire a examiné la question. Les députés de tous les partis, y compris du sien, ont consacré des heures et des heures de travail pour voir si nous ne pourrions pas, en faisant des concessions de part et d'autre, rédiger la loi en vigueur actuellement.

En terminant, monsieur l'Orateur, avant que je ne sois rappelé à l'ordre à cause de l'heure, je demanderais à mon honorable ami de bien vouloir réfléchir et d'examiner toutes les répercussions de ce qu'il propose. L'immigration est un sujet des plus délicats.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'heure prévue pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire est terminée. Comme il est 5 heures, en conformité du paragraphe 4 de l'article 2 du Règlement, la Chambre s'ajourne à lundi, à 2 heures de l'après-midi.

(A 5 h 2, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)